



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 11 mai 2021

Suivant l'arrêté ministériel en date des présentes

Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil du 11 mai 2021 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Est absent : Robert Gaudette.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : bonsoir, tout le monde, il est 19h08 j'ouvre la séance du conseil. Nous sommes tous présents sauf M. Gaudette qui a motivé son absence.

Nicolas Malette : Donc Adoption de l'ordre du jour

Proposeur ?

Proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Adoption du procès-verbal des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril et de la séance extraordinaire du 27 avril 2021

Vous en avez pris connaissance?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : Tout est conforme ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon

Nicolas Malette, tout le monde est d'accord

6, chemin Lachapelle

Cayamant (Québec) J0X 1Y0

Tél : 819-463-3587 / Fax : 819-463-4020

www.cayamant.ca

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 1.4 Adoption des comptes payés et à payer, du rapport des salaires, du rapport des revenus et dépenses et le bilan au 30 avril 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2 Divers, 2.1: Dépôt du rapport du vérificateur et rapports financiers vérifiés pour 2020

La secrétaire-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les rapports financiers vérifiés pour l'année 2020, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

ATTENDU QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2020 a été faite par Monsieur Simon Thibault, CPA, de la firme Dignard, Éthier CPA Inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.2 Statistique Canada – recensement 2021

ATTENDU QUE Statistique Canada procède au recensement cette année:

6, chemin Lachapelle
Cayamant (Québec) J0X 1Y0
Tél : 819-463-3587 / Fax : 819-463-4020
www.cayamant.ca

ATTENDU QUE le recensement est un exercice qui donne des résultats qui sont convertis en statistiques;

ATTENDU QUE ces statistiques sont par la suite la base de la prise de décision dans plusieurs sphères de la société tels l'emploi, l'éducation, les soins de santé et le développement économique;

ATTENDU QUE les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et sont gardées de façon strictement confidentielle;

ATTENDU QUE selon la loi les ménages et les exploitants agricoles doivent remplir un questionnaire du Recensement de la population de 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît la nécessité de contribuer au Recensement;

ATTENDU QU'IL est possible de remplir le questionnaire en ligne à www.recensement.gc.ca ;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crête, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.3 Suivi de la résolution 2021-R-AG135 de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau – révision du projet de loi numéro 88

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la résolution reçue, une demande d'appui de la part de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau – MRCVG;

ATTENDU QUE cette résolution concerne une demande de révision du projet de loi no 88 connu comme étant la « *Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives* »

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est d'avis qu'il est souhaitable que le projet de loi 88 soit révisé par le Gouvernement afin d'éviter toutes formes d'interprétation;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'effet que l'article 33.1 ouvre la porte à trop d'interprétation et soulève de nombreux questionnements;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.4 ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU AVOCATS – OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU QUE l'offre de services du 5 mai 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la direction générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 2 ans, soit du 7 juin 2021 au 6 juin 2023;
- **Coût forfaitaire** : 750 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 205\$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, pour un minimum de 500\$ plus taxes et déboursés, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution. Sur décision de la Municipalité de ne pas procéder à l'exécution de jugement, le cas échéant, les honoraires deviendraient alors exigibles comme s'il y avait eu perception des taxes.

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.5 Mandat - embauches - emploi d'été 2021- programme Emploi d'Été Canada

ATTENDU QUE la municipalité a résolu de faire une demande de subvention pour l'embauche de deux (2) jeunes pour la période estivale 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a du travail pour pourvoir 2 postes d'emploi d'été ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, une subvention qui rembourse 75% du salaire pour chaque jeune âgé entre 15 et 30 ans;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.6 **Embauche employé- programme Emploi Québec**

ATTENDU QUE la municipalité a résolu de faire une demande de subvention pour l'embauche d'un journalier pour une période de 30 semaines dans le cadre d'un programme offert par Emploi Québec;

ATTENDU QUE la municipalité cadre dans le programme de subvention Emploi Québec;

ATTENDU QUE l'employé sélectionné cadre dans le projet Emploi Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a engagé par l'entremise d'Emploi Québec une personne qui a débuté le travail le 3 mai 2021;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.7 **Appui au projet culturel 2021-2023 par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau dans nos sentiers du Mont Cayamant**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau assurera la gestion et la promotion du projet;

ATTENDU QUE les artistes utiliseront la nature comme outil de création lors de la confection des œuvres;

ATTENDU QUE cette tendance d'art contemporain apportera une visibilité supplémentaire à nos infrastructures de plein air;

ATTENDU QUE ce projet contribuera grandement à sensibiliser la population et les visiteurs sur l'importance de la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE ce projet permettra à un plus grand nombre de citoyens de découvrir que le monde culturel se marie bien au monde du plein air;

Notre projet s'appelle ÉcoArt ou « land art »;

Proposeur ?

6, chemin Lachapelle
Cayamant (Québec) J0X 1Y0
Tél : 819-463-3587 / Fax : 819-463-4020
www.cayamant.ca

Nicolas Malette : proposé par Mme Sonia Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.8 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 220 672\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.9 **Demande de quittance – dossier taxes 1997**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de quittance de la part d'une notaire;

ATTENDU QUE la même demande avait été faite en 2004, par la même notaire;

ATTENDU QU'aucun document ne nous permet de retracer ladite demande faite en 2004;

ATTENDU QUE la quittance est en lien avec un jugement au montant de 63,91\$ rendu en faveur de la municipalité le 11 février 1997;

ATTENDU QUE depuis ce temps le montant de 63,91\$ a été payé;

Donc résolu pour mandater le maire et la directrice générale à signer tous les documents.
Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.10 **Demande d'organisation d'événement par le Pôle d'Excellence en Récréotourisme de la Vallée-de-la-Gatineau (PERO)**

ATTENDU QUE le PERO organise dans les sentiers de la Vallée-de-la-Gatineau des événements;

ATTENDU QUE le PERO demande la permission d'utiliser nos sentiers pédestres probablement un weekend de septembre 2021 pour une course en sentiers;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que les sentiers du Mont Cayamant fassent partie des sentiers utilisés pour ce genre d'événement;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : 2.11 **Reconnaissance du 17 mai comme Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Sylvie Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette :

Nicolas Malette : Étant à huis clos dû à la Covid-19, il n'y a pas de période de questions, je vous remercie tous d'avoir été présents, il est 19h18, je lève l'assemblée.
